

Syndicat DEPART **Compte-rendu du Comité syndical du 25 janvier 2021**

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le lundi 25 janvier 2021 à 18h30 à Y Schools à Troyes, après avoir constaté que le quorum était atteint. Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, Maire de La Chaise, est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2020 (rapport 2021-01-01)
2. Information sur le SCoT des Territoires de l'Aube et son articulation avec les documents d'urbanisme : programmation de réunions dans les territoires
3. Présentation du programme de travail 2021
4. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2021-01-02 et ROB)
5. Projet de Charte InterSCoT avec le SCoT du Pays de Chaumont (document joint)
6. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme
7. Questions diverses

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL introduit la séance en annonçant l'arrivée de Monsieur Andréa IOELE, stagiaire au sein de l'équipe technique pour 6 mois. Dans le cadre de la validation d'un master 2 Biodiversité, écologie et évolution à l'Université de Tours, il travaillera plus spécifiquement sur la thématique trame verte et bleue en Champagne crayeuse, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2020 (rapport 2021-01-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 14 septembre 2020, consacrée à la réinstallation des instances du syndicat. Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Information sur le SCoT des Territoires de l'Aube et son articulation avec les documents d'urbanisme : programmation de réunions dans les territoires

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle aux délégués la proposition faite par le syndicat aux EPCI de programmer des réunions dans les territoires, afin de faire connaître l'outil SCoT et d'explicitier son articulation avec les documents d'urbanisme locaux (PLU(i), carte communale). Ces réunions pourront aussi aborder de façon plus générale les enjeux de la planification locale, les délais réglementaires ou encore l'accompagnement du syndicat vis-à-vis des collectivités. Madame Claudie LEITZ fait savoir qu'une présentation a déjà eu lieu auprès du conseil communautaire de Forêts, Lacs, Terres en Champagne, et que les intercommunalités de Venduvre-Soulaines et Troyes Champagne Métropole ont également sollicité une intervention prochaine du syndicat.

Ces réunions interviennent dans le contexte de possibilité de transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité (en l'absence d'opposition d'une minorité de blocage), qui devait initialement intervenir au plus tard au 1^{er} janvier 2021. Le législateur a souhaité accorder un délai supplémentaire

de 6 mois aux élus, compte tenu de la mise en place tardive des conseils municipaux due à l'épidémie de COVID-19 (soit reporté au 1^{er} juillet 2021).

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL précise qu'il s'agit, sur un format d'environ deux heures, d'une présentation adaptable dans son contenu aux attentes de chaque territoire, suivie d'un temps d'échange avec la salle.

L'assemblée prend bonne note de cette information.

3. Présentation du programme de travail 2021

Madame Claudie LEITZ présente succinctement le programme de travail 2021 du syndicat, à travers les trois principaux postes d'activités :

- Veille à la compatibilité : il va s'agir de poursuivre le travail de suivi des documents d'urbanisme (porter à connaissance, participation aux réunions de travail), de production des avis sur les projets, plans et programmes, mais aussi de réaliser un guide de compatibilité SCoT/document d'urbanisme à destination des collectivités et de procéder à l'analyse progressive de la compatibilité des documents en vigueur.
- Mise en œuvre, suivi et évaluation du SCoT : la mise en œuvre se fera au travers de travaux d'approfondissement (actualisation d'une base de données de zone d'activités économiques et d'un inventaire friches avec la DDT de l'Aube, projet de Carte d'Opportunité Energétique avec les opérateurs de réseaux, étude sur la trame verte et bleue en Champagne crayeuse avec la Fédération départementale des chasseurs); le suivi et l'évaluation prendront forme au travers de la construction progressive de l'Observatoire du SCoT (référentiel territorial numéro 1 et cahier de l'observatoire sur la thématique économie).
- Accompagnement, gestion et animation : le syndicat prévoit la conception de nouvelles fiches-outils (prochainement sur les zones humides avec le PNRFO et sur les mobilités douces), le suivi des démarches et réflexions en matière d'aménagement, la gestion administrative et l'analyse des dossiers (Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), d'Aménagement Commercial (CDAC)), ainsi que la poursuite de la diffusion des lettres du SCoT, plaquettes et la gestion du site internet.

Concernant plus spécifiquement la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, que les textes exigent dans un délai maximal de 3 ans à compter de l'entrée en vigueur du SCoT, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL fait savoir que seront observés en priorité les documents en cours de procédure (élaboration ou révision), afin d'impacter le moins possible les projets des collectivités. Il se félicite par ailleurs de la coopération tissée depuis plusieurs années avec les services de l'Etat locaux, qui donne lieu à des échanges réguliers et constructifs.

L'assemblée prend acte du programme de travail 2021 du syndicat.

4. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2021-01-02 et ROB)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires précisant le cadre du débat, rappelant quelques données générales sur le syndicat, et exposant les éléments du Compte administratif provisoire 2020, les perspectives budgétaires pour 2021 et un état prévisionnel des ressources humaines 2021.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que seule la section fonctionnement est utilisée par le syndicat, facilitant la lecture du budget. Les recettes du syndicat sont uniquement basées sur les cotisations de ses membres et, lors de la révision du SCoT, sur la dotation de l'Etat. L'excédent reporté

a pour but de couvrir la différence entre les dépenses et les recettes à partir de 2020 et pour les années suivantes correspondant à la mise en œuvre du SCoT, assurant ainsi la poursuite du fonctionnement du syndicat jusqu'à la fin du mandat (2026) avec un maintien à l'identique de la cotisation (1,40€ par habitant).

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL explique qu'un certain nombre de dépenses 2020 n'ont pas encore été appelées par différents établissements et collectivités (loyers du 28 boulevard Victor Hugo auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs, matériel informatique et salaires du personnel mis à disposition par Troyes Champagne Métropole...) : autant de dépenses qui s'ajoutent à l'exercice 2021. En termes de charges de personnel, il rappelle que celles-ci sont réparties selon deux postes : les charges directes liées au personnel employé par le syndicat, et les charges indirectes liées à la mise à disposition d'agents d'autres collectivités.

En 2020, les principaux postes de dépenses sont liés aux dépenses inhérentes à l'enquête publique du SCoT (indemnités des commissaires-enquêteurs) ainsi qu'aux affranchissements, à l'impression et la diffusion du dossier de SCoT.

Madame Claudie LEITZ dresse le bilan du coût de l'élaboration-révision du SCoT des Territoires de l'Aube, de la prescription de sa révision à son approbation (soit 3 années). Elle note que le coût prévisionnel s'établissait à 620 000 € ; pour un coût réel final de 449 240 €, réparti comme suit :

- Poste 1 : étude et ingénierie (342 031 € soit 76%) ;
- Poste 2 : concertation et communication, comprenant enquête publique, impression et diffusion SCoT (78 222 € soit 17.5%) ;
- Poste : frais de gestion (28 987 € soit 6.5%).

Le coût par habitant de l'élaboration-révision du SCoT des Territoires de l'Aube, depuis les études à la diffusion du dossier, revient donc à 1.75 € par habitant, largement en-deçà de la moyenne nationale établie à 3.50 € par habitant. Cette économie s'explique notamment par le choix d'une conduite d'études entièrement en interne, plutôt que faire appel à de la prestation extérieure, et par le respect des délais. Il est à noter également une participation exceptionnelle de l'Etat dans le cadre de la DGD documents d'urbanisme, attribuée en 2017, 2018 et 2019, pour un montant total de 219 500 €, finançant ainsi 49% du coût du SCoT.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL fait part de sa grande satisfaction face à ces résultats qui assurent des finances saines au syndicat pour les années à venir. Il remercie chaleureusement les collaborateurs du syndicat dont le travail a été intense ces trois dernières années, ainsi que les élus qui ont participé et contribué activement à l'élaboration de ce nouveau SCoT.

Le débat n'appelant pas d'autre intervention dans la salle, l'assemblée prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

5. Projet de Charte InterSCoT avec le SCoT du Pays de Chaumont (document joint)

Madame Claudie LEITZ présente le projet de Charte Inter SCoT avec le SCoT du Pays de Chaumont. Un « Inter SCoT » est une démarche volontariste, qui n'a pas d'existence juridique (mais est néanmoins reconnue depuis la loi ALUR de 2014) et n'est soumise à aucun formalisme pré-établi : les structures fédérées s'engagent moralement sur un certain nombre d'objectifs, et choisissent de calibrer les moyens financiers, humains, techniques dévolus à l'animation de cet outil selon leurs besoins et ambitions. L'objectif est en effet d'ajouter de la plus-value aux structures porteuses de SCoT et d'améliorer la connaissance et le dialogue entre les territoires.

Par cette démarche, les deux syndicats mixtes pourront poursuivre ensemble les réflexions sur les grands enjeux de territoire (continuités écologiques, énergie-climat, mobilité...), mettre en œuvre les SCoT de façon partagée (mutualisation et partage de méthodes et outils...), ou encore observer et analyser les territoires de manière élargie (analyse de la consommation d'espace...).

Une fois signée par les deux Présidents de syndicats mixtes, Messieurs Jean-Pierre ABEL et Stéphane MARTINELLI, la Charte couvrira 12 EPCI et 503 communes.

Monsieur Olivier DUQUESNOY fait part de sa satisfaction de voir de telles initiatives prendre forme pour poursuivre la réflexion sur certains sujets, terreau intéressant pour le pôle métropolitain Sens-Troyes-Chaumont, créé il y a deux ans entre les communautés d'agglomération respectives.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL évoque également les échanges engagés avec le PETR Seine en Plaine Champenoise dans le cadre de l'élaboration en cours du SCoT sur le nord-ouest aubois.

L'assemblée prend acte de ces informations.

6. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme

Madame Claudie LEITZ revient brièvement sur les derniers avis sur les documents d'urbanisme émis par le syndicat après analyse en Bureau. Le syndicat a ainsi eu à rendre un avis sur le projet d'élaboration de PLU de la commune de Luyères, démarche à laquelle il avait été associé dès le début de la procédure : l'avis est favorable avec deux points de réserve.

Une information est faite sur les autres procédures en cours ne requérant pas d'avis du syndicat mais lui étant notifiés, et donnant lieu à remarques éventuelles transmises par courrier (modifications et modifications simplifiées) ou lors de réunions d'examen conjoints (révisions allégées) : modification simplifiée du PLU de Mailly-le-Camp, modification du PLU de Thennelières, modification simplifiée du PLU d'Essoyes, révision allégée du PLU de Charmont-sous-Barbuise, révision allégée du PLU de Bouilly, modification simplifiée du PLU d'Estissac, modification du PLU de Moussey.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL précise que les avis rendus par le syndicat doivent être perçus dans l'intérêt de la collectivité, son rôle n'étant ni de contrôler ni de pénaliser, mais bien de conseiller et orienter pour éviter tout point bloquant pour la suite de la procédure.

Madame Claude HOMEHR précise que l'apport du syndicat est notamment précieux pour la bonne interprétation du calcul de la consommation d'espace qui constitue souvent un enjeu.

L'assemblée prend note de ces éléments.

7. Questions diverses

A titre de remarque conclusive, Monsieur Roger BATAILLE incite fortement les EPCI à répondre à la proposition du syndicat d'organiser des réunions dans les territoires, pour ne pas vivre le SCoT comme une contrainte mais bien comme un outil au service des collectivités grâce à une bonne appropriation.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance.